

# Formations de Formateurs en Justice Juvénile au Sénégal

## Rapport d'évaluation

---

préparé par Magali Bernard  
pour la Division Sécurité Humaine du Département Fédéral des Affaires Etrangères Suisse

6 juin 2019

### Table des matières

Liste des tableaux .....	I
Liste des graphiques .....	I
Liste des abréviations .....	I
Résumé .....	II
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte du projet FFJJ .....	1
1.2 Vue d'ensemble du projet FFJJ au Sénégal .....	1
<b>2. Objectifs de l'évaluation .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Méthodologie .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Pertinence du projet et des activités .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Efficience de la mise en oeuvre du projet .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Efficacité et impact .....</b>	<b>6</b>
6.1 Effets directs .....	6
6.1.1 Connaissances / spécialisation .....	6
6.1.2 'Travailler ensemble' / Réseau .....	8
6.2 Effets indirects .....	9
6.2.1 Situation des droits de l'enfant en conflit avec la loi au Sénégal .....	9
6.2.2 Relations bilatérales Suisse - Sénégal .....	11
<b>7. Durabilité / Viabilité .....</b>	<b>12</b>
<b>8. Recommandations .....</b>	<b>15</b>
Annexe 1: Documents et références consultés .....	xxi
Annexe 2: Détails méthodologiques .....	xxii
Annexe 3: Liste des personnes interviewées .....	xxv
Annexe 4: Programme de la mission au Sénégal .....	xxvi

## Liste des tableaux

Tableau 1	Vue d'ensemble des quatre cycles de formation FFJJ
Tableau 2	Proportion de participants par corps de métiers
Tableau 3	Proportion de femmes dans les cycles FFJJ
Tableau 4	Regroupement des recommandations
Tableau 5	Ensemble des recommandations
Tableau 6	Rôles et contributions des différents groupes d'intérêts / institutions rencontrés dans l'évaluation

## Liste des graphiques

Graphique 1	Changements des pratiques des participants suite à FFJJ (réponses à la question 1 du questionnaire)
Graphique 2	Proportion de participants ayant dispensé des formations sur à FFJJ (réponse à la question 2 du questionnaire)

## Liste des abréviations

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
CAPE	Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance (Sénégal)
CAS	<i>Certificate of Advanced Studies</i>
CEDIG	Centre de Guidance Infantile et Familiale de Dakar
CFJ	Centre de Formation Judiciaire (Sénégal)
CP	Code Pénal
CPP	Code de Procédure Pénale
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire (Sénégal)
DDC	Direction pour le Développement et la Coopération (Suisse)
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (Sénégal)
DFAE	Département Fédéral des Affaires Etrangères (Suisse)
DGGN	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Sénégal)
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale (Sénégal)
DSH	Division Sécurité Humaine (Suisse)
DSJ	Direction des Services Judiciaires (Sénégal)
ENTSS	Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (Sénégal)
FFJJ	Formation de Formateurs en Justice Juvenile
IDE	Institut international des droits de l'enfant
JJ	Justice juvenile
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RPJM	Programme de Renforcement de la Protection Juridique des Mineurs
TdH	Terre des Hommes
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance

## Résumé

Ce rapport d'évaluation porte sur le projet 'Formations de Formateurs en Justice Juvenile au Sénégal' (FFJJ) de la Division Sécurité Humaine du Département Fédéral des Affaires Etrangères Suisse mis en œuvre par l'Ambassade de Suisse à Dakar, le Centre de Formation Judiciaire basé à Dakar au Sénégal et l'Institut des Droits de l'Enfant basé à Sion en Suisse. L'ensemble des activités du projet a été évalué, à savoir les trois cycles de formations en justice juvenile organisés de 2012 à 2018, ayant formés 48 professionnels provenant de différents corps de métiers (magistrats, policiers, agents pénitentiaires, éducateurs spécialisés, avocats). Un quatrième cycle est prévu pour fin 2019. L'évaluation de ce projet a été menée de mars à juin 2019 avec des entretiens et rencontres à Dakar au Sénégal du 11 au 17 avril 2019.

Cette évaluation est basée sur une analyse de la documentation de projets et autres références et sur des entretiens menés par téléphone et en personne avec les participants aux formations, partenaires de mise en œuvre du projet, institutions sénégalaises, ONGs et experts externes.

### Principales conclusions:

**Pertinence et efficience:** FFJJ est pertinent dans le contexte sénégalais. Le projet a dispensé des formations de haute qualité auprès d'une sélection de participants provenant de divers corps de métiers en lien avec la justice juvenile. Le projet étant axé sur les formations, l'Ambassade a comblé des besoins identifiés en cours de projet de manière flexible et pragmatique et ce en mettant en œuvre plusieurs petits projets en marge de FFJJ. Cependant, le projet manque de lignes directrices stratégiques et d'une structure de projet. Cela permettrait d'apporter une meilleure vue d'ensemble du projet, d'optimiser sa mise en œuvre et de mesurer l'impact global des activités menées par la Suisse dans le domaine de la justice juvenile au Sénégal. L'implication de hauts représentants des institutions partenaires dans la mise en œuvre de ce projet et l'engagement de l'Ambassade de Suisse à Dakar ont été des facteurs clés de la réussite de ce projet.

### Efficacité et impact:

- FFJJ a atteint son objectif de renforcement des connaissances et de spécialisation des participants. Le projet a mené à des changements de pratiques concrets des personnes ayant participé à FFJJ (à l'échelle individuelle), principalement au niveau de la séparation des enfants et des adultes en détention, des méthodes d'auditions, du recours aux alternatives à la détention, de la prise en charge des enfants auteurs et victimes, de la prise en considération des droits de l'enfants (intérêt supérieur de l'enfant) et du recours à des enquêtes sociales / expertises psychiatriques.
- L'approche interdisciplinaire et le 'travailler ensemble' ont été des aspects novateurs introduits par FFJJ. Pour certains participants, le travail en réseau s'est introduit dans la pratique de la prise en charge des enfants suite à FFJJ, principalement sur la base des contacts personnels établis pendant FFJJ. L'institutionnalisation de ces changements de pratiques reste limitée.
- FFJJ a eu et continue à avoir un effet très positif sur les relations entre l'Ambassade et ses partenaires sénégalais. Il a également permis à la Suisse d'être reconnu comme partenaire important dans le domaine de la justice juvenile au Sénégal tant vis-à-vis des autorités sénégalaises que des autres partenaires techniques et financiers.

### Viabilité:

- Près de la moitié des participants n'ont dispensé aucune formation suite à FFJJ et le taux de formations formelles dispensées par les formateurs formés par FFJJ reste très faible. Toutefois il est intéressant d'observer que beaucoup de participants ont coaché leurs collègues et / ou été sollicités pour intervenir comme spécialiste. Cela démontre un intérêt pour la thématique et une motivation à partager les connaissances acquises et les nouvelles pratiques de travail.

- Bien que des discussions intéressantes aient été menées au sujet de la création d'un réseau de professionnels en justice juvénile, ce réseau n'avait pas encore vu le jour au moment de cette évaluation.

### Principales recommandations:

Les recommandations proposées dans ce rapport pour améliorer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité s'axent autour des propositions suivantes:

- Prendre en considération **un plus grand spectre d'activités** visant à améliorer la prise en charge des enfants en conflit avec la loi au Sénégal (formations, infrastructure, programme réinsertion, etc.).
- Recourir à une **structure de projet** intégrant toutes les activités soutenues par l'Ambassade et établir un cadre logique.
- Travailler sur la base d'une **approche stratégique** (commune à la coopération suisse, la DSH, l'Ambassade de Suisse).
- **Renforcer la collaboration avec les Directions** sénégalaises concernées en vue de l'institutionnalisation des formations et de l'adaptation des pratiques.
- **Renforcer la collaboration avec les Ecoles** fournissant les formations de bases aux corps de métiers concernés en justice juvénile (sensibilisation et intégration de modules en justice juvénile).
- Prévoir **format et outils nécessaires à la pérennisation de formations pertinentes en justice juvénile** au Sénégal et en Afrique de l'Ouest.
- Explorer les options pour **développer un réseau** de professionnels en justice juvénile au Sénégal.
- **Compiler des données sur la base des registres** existants et les analyser en vue de la formulation de politiques et de l'allocation de ressources en justice juvénile, mais également pour le monitoring et l'évaluation des projets.

## 1. Introduction

### 1.1 Contexte du projet FFJJ

Dans le cadre des échanges bilatéraux entre la Suisse et le Sénégal sur les droits de l'homme menés depuis 2010, les deux pays ont confirmé un intérêt commun à collaborer de manière plus étroite dans le domaine de la justice juvénile (JJ).

Une mission exploratoire au Sénégal a été menée par l'Institut international des droits de l'enfant (IDE) en juillet 2011. Cette mission a analysé le dispositif et le fonctionnement du système de justice juvénile au Sénégal et **trois problèmes** sont revenus de manière récurrente au niveau de la formation et des pratiques en JJ:

- **L'absence de spécialisation** des différents acteurs travaillant dans le domaine de la justice juvénile (juges, avocats, policiers, agents pénitentiaires, travailleurs sociaux).
- **L'absence de coordination** entre les différents acteurs.
- **Un manque de valorisation et de reconnaissance des fonctions** en lien avec la justice juvénile provoquant un degré d'insatisfaction des différents acteurs.

De cette mission a découlé un rapport analytique et une proposition d'activités sous forme de cycle de formations pour répondre aux trois problèmes mis en évidence. Ce rapport et ces propositions ont été faites par l'IDE.

Pour répondre à ce besoin réel, la DSH a décidé de mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités en JJ, à commencer par un cycle de formation FFJJ<sub>1</sub>, et de créer un poste de conseiller en droits de l'homme / chargé de projet à l'Ambassade Suisse de Dakar pour suivre la mise en œuvre du dialogue bilatéral sur les droits de l'homme et faire le suivi du projet de formations en JJ qui en était lié.

Ce projet est novateur car il s'agit d'un premier projet d'accompagnement au niveau bilatéral avec les autorités sénégalaises dans ce domaine. Il est par conséquent attendu que ce projet mène à une amélioration de la situation des droits de l'homme au Sénégal. De plus, ce projet prévoit également d'informer les autorités et professionnels sénégalais de la situation en Suisse et de ses engagements quant aux obligations internationales en matière de droits de l'homme.

### 1.2 Vue d'ensemble du projet FFJJ au Sénégal

Le projet FFJJ est décrit dans plusieurs documents, à savoir des Termes de Référence pour FFJJ<sub>1</sub> et des notes conceptuelles pour FFJJ<sub>2</sub> et FFJJ<sub>3</sub>. Il n'y a pas au sens strict de document de projet.

Les objectifs des FFJJ sont décrits de manière succincte par un objectif général, trois objectifs spécifiques et un objectif final.

- Objectif général : former des professionnels dans le domaine de la justice juvénile.
- Objectifs spécifiques : spécialiser, valoriser et favoriser le 'travailler ensemble'.
- Objectif final : formation de formateurs, c'est à dire former des formateurs, à charge pour eux de devenir à leur tour formateurs pour leurs collègues.

De plus le CFJ a signalé dès le début des discussions son intérêt à intégrer un module sur la JJ dans son cursus de base destinés aux futurs magistrats.

Les partenaires du projet, comme définis dans les Termes de Référence et les notes conceptuelles, sont pour les cycles FFJJ<sub>1</sub>, FFJJ<sub>2</sub>, et FFJJ<sub>3</sub>: l'IDE le Centre de Formation Judiciaire et l'Ambassade de Suisse à Dakar. L'IDE est responsable de préparer le contenu des formations et de dispenser les cours. L'Ambassade de Suisse à Dakar a la responsabilité d'établir les contacts avec les divers Ministères et

Directions concernés par le projet et de prendre en charge la partie logistique des formations. La collaboration entre l'IDE et le CFJ est régie par des conventions<sup>1</sup>. Cette collaboration prend la forme d'échanges de coopération pédagogiques dans le domaine des droits de l'homme en général et des droits de l'enfant en particulier. Ces échanges portent sur la formation continue de professionnels, à l'exception des avocats tous des fonctionnaires, dans le domaine de la justice juvénile.

Les différents cycles de formation avaient pour but de former de manière successive des professionnels dans différentes régions du Sénégal. Le Tableau 1 présente une vue d'ensemble de ces informations, y compris des informations budgétaires.

Cycle de formation	Période de mise en œuvre	Région	Nombre de modules	Budget (CHF) <sup>2</sup>
FFJJ 1	2012-2014	Dakar - Thiès	5, dont 1 en Suisse	206'955
FFJJ 2	2016	Kaolack - Diourbel	4, dont 1 en Suisse	130'995
FFJJ 3	2018	Kédougou - Kolda	4, dont 1 en Suisse	159'048
FFJJ4	A partir de 2019	St-Louis	en discussion	en discussion

Tableau 1: Vue d'ensemble des quatre cycles de formation FFJJ

16 personnes ont été sélectionnées pour participer à chacun des cycles de formations. Sur ces 48 personnes, 41 personnes ont pu être contactées personnellement par téléphone au début de cette évaluation. Sur cette base, 2 personnes ont confirmé être à la retraite (tous issus de FFJJ1) et 2 personnes n'ont pas terminé les formations pour des raisons professionnelles.

Les participants étaient des magistrats (procureurs, juges d'instruction, juges), des éducateurs spécialisés et des travailleurs sociaux, des agents pénitentiaires, des policiers, des gendarmes et des avocats. La représentation des corps de métiers dans chaque cycle de formation est présentée dans le Tableau 2 et la proportion de femmes dans le Tableau 3.

Tous les participants	FFJJ1	FFJJ2	FFJJ3	Total	%
Magistrats	6	6	6	18	37.5%
Policiers et gendarmes	3	4	4	11	22.9%
Educateurs spécialisés et Travailleurs sociaux	3	2	2	7	14.6%
Agents pénitentiaires	2	2	2	6	12.5%
Avocats	2	2	2	6	12.5%
Total	16	16	16	48	100%

Tableau 2: Proportion de participants par corps de métiers

Femmes uniquement	FFJJ1	FFJJ2	FFJJ3	Total	%
Magistrats	2	1	0	3	6.3%
Policiers et Gendarmes	0	0	0	0	0%
Educateurs spécialisés et Travailleurs sociaux	2	0	0	2	4.2%
Agents pénitentiaires	0	1	0	1	2.2%
Avocats	0	0	0	0	0%
Total	4	2	0	6	12.5%

Tableau 3: Proportion de femmes dans les cycles FFJJ

<sup>1</sup> Les documents obtenus lors de l'évaluation: Convention signée (16.07.2012 par l'IDE et 02.08.2012 par le CFJ) concernant FFJJ1 et une proposition de convention pour FFJJ2.

<sup>2</sup> Les budgets sont ceux présentés dans les documents 'Kredittrag', davantage de détails y sont également fournis.

## 2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de cette évaluation, tel qu'énoncé dans les Termes de Référence, est d'évaluer les effets directs et indirects du projet sur le fonctionnement de la justice juvénile au Sénégal ainsi que la durabilité de la formation avec l'élément 'formation de formateurs'.

Suite à la réunion de départ de l'évaluation avec la DSH à Berne en mars 2019, il a été convenu que l'évaluation porterait plus spécifiquement sur les critères suivants et serait structurée autour de ceux-ci:

- La pertinence du projet et des activités
- L'efficacité dans la mise en œuvre du projet
- L'efficacité et l'impact, avec la distinction des effets directs et indirects, à savoir:

Effets directs:

- Evaluer dans quelle mesure les participants aux formations ont acquis des compétences spécifiques sur la justice juvénile et les utilisent dans leur travail quotidien;
- Evaluer dans quelle mesure un réseau professionnel, une meilleure coordination entre les différents acteurs et une meilleure compréhension des rôles respectifs ont été établis entre les participants aux formations ;

Effets indirects :

- Evaluer les effets de la formation en justice juvénile au Sénégal sur la situation des droits des enfants en conflit avec la loi ;
- Analyser la valeur ajoutée que ce projet a amené aux relations bilatérales entre la Suisse et le Sénégal.
- La viabilité et la durabilité, avec les aspects liés à la formation de formateurs, la valorisation et l'établissement d'un réseau de professionnels en JJ.

Les questions spécifiques posées dans les Termes de Référence ont été intégrées aux questions posées lors des entretiens pour évaluer les critères susmentionnés.

## 3. Méthodologie

La méthodologie d'évaluation se base principalement sur une analyse de la documentation et sur des entretiens (structurés selon un guide développé dans le cadre de cette évaluation). Les entretiens ont été menés en partie en personne au Sénégal et en partie par téléphone. A cela s'est ajouté un court questionnaire adressé aux participants des trois cycles de formations FFJJ.

Au total 19 entretiens de participants aux formations ont été réalisés:

- 10 entretiens en personne au Sénégal et 9 par téléphone;
- 8 participants à FFJJ1, 6 participants à FFJJ2 et 5 participants à FFJJ3;
- 3 femmes.

Le questionnaire en ligne a été envoyé par email à 47 participants aux formations et 30 réponses ont été reçues.

En Annexes se trouvent la liste des documents et références consultés (Annexe 1), certains détails méthodologiques supplémentaires (Annexe 2), la liste des personnes rencontrées et interviewées (Annexe 3) et l'agenda de la mission au Sénégal (Annexe 4).

## 4. Pertinence du projet et des activités

- *Principales observations*

FFJJ s'insère dans la **continuité et en complément à d'autres projets et initiatives** dans le domaine de la JJ au Sénégal, tel que le Programme de Renforcement de la Protection Juridique des Mineurs (RPJM) mentionné par le CFJ lors des discussions.

L'**analyse des besoins** a été réalisée de manière conjointe entre l'IDE et le CFJ avec le concours de l'Ambassade de Suisse à Dakar. L'IDE a **adapté** les cycles de formations sur la base du bon niveau de connaissances des participants et dans le but de refléter la thématique du rôle protecteur du juge des mineurs pour les enfants en danger au Sénégal et les développements récents et importants de la **justice restauratrice des mineurs** en Europe (médiation pénale).

Les **participants occupaient tous au moment des formations des postes en lien avec la JJ**, La sélection des participants a donc été pertinente.

Les participants interviewés estiment les **formations très utiles comblant une réelle lacune dans leurs formations de base**, proposant une **approche complète** sur plusieurs modules et offrant un **équilibre entre interventions suisses et sénégalaises**. À noter que les éducateurs spécialisés reçoivent maintenant une formation en JJ au CFJ.

L'Ambassade de Suisse à Dakar a mis l'accent sur la pertinence de la thématique JJ et les besoins réels au Sénégal. **L'Ambassade a en effet soutenu en marge de FFJJ plusieurs petits projets dans le domaine de la JJ**. Cela dans le but de renforcer le travail réalisé dans le cadre de FFJJ et donner un profil thématique dans ce domaine à l'Ambassade. Néanmoins l'Ambassade a également relevé que des projets de renforcement des capacités ne sont pas des projets typiques menés par une Ambassade et qu'un **manque de stratégie<sup>3</sup> et de structure** s'est fait ressentir et a rendu difficile d'avoir une vue d'ensemble des interventions de l'Ambassade en JJ au Sénégal.

- **Conclusions**

Il y a eu une **bonne analyse des structures et besoins** en formations en JJ au Sénégal et une **bonne capacité d'adaptation** du projet entre les cycles de formations pour assurer que la formation réponde toujours mieux aux besoins et capacités des participants. Des institutions tant suisses (IDE) que sénégalaise (CFJ) ont été impliquées. Ces entités étant orientées sur la formation, le cycle de formations de formateurs a été **très complet, de très haute qualité** et couvrant tous les sujets importants pour améliorer leurs pratiques.

Bien que les participants occupaient tous des **fonctions pertinentes** au moment des FFJJ (et ce en grande partie grâce au travail de l'Ambassade de Suisse et du CFJ avec les Directions concernées), la sélection aurait dû éviter de considérer des participants proches du départ à la retraite (ce qui fut le cas de certains participants à FFJJ<sub>1</sub>).

Le **concours ou une implication plus marquée d'autres experts / institutions** lors de l'analyse des besoins et formulation du projet (p.ex., CAPE, TdH<sup>4</sup>, ONGs locales) auraient pu et devrait permettre dans le futur de conserver toutes les questions et dimensions proposées dans le rapport analytique afin de définir des axes d'interventions plus variés afin d'améliorer la prise en charge des enfants en contact et en conflits avec la loi au Sénégal. Il aurait pu ensuite être décidé de donner la priorité aux formations tout en conservant une diversité d'autres actions possibles (p.ex., cadre légal, infrastructure). Il est important de reconnaître que l'Ambassade a comblé de manière **très flexible et pragmatique certaines de ces lacunes** identifiées en cours du projet FFJJ et ce en mettant en œuvre plusieurs **petits projets** en marge de FFJJ.

Il est dommage qu'aucun lien clair n'ait été établi entre ces petits projets et le projet FFJJ. Il devient par conséquent difficile de mesurer la contribution de ces petits projets à un objectif général commun. En effet bien **que le projet FFJJ soit pertinent pour le Sénégal et s'insère dans un dialogue bilatéral entre la Suisse et le Sénégal, le projet manque d'une structure claire et d'une stratégie**.

---

<sup>3</sup> A noter également que le Sénégal ne figure pas parmi les pays prioritaires de la stratégie de coopération suisse.

<sup>4</sup> A noter que TdH n'est présent au Sénégal que depuis 2017.

Il n'y a en effet **pas réellement de document de projet structuré** formulant une relation de cause à effet entre activités et les résultats escomptés (structure suivant un **cadre logique**). Il n'y a par conséquent ni indicateur proposé en début de projet et ni collecte de donnée pour quantifier ces indicateurs en début de projet.

Bien que FFJJ soit un projet pertinent pour le Sénégal, la question de la **pertinence de FFJJ pour la DSH et l'Ambassade de Suisse à Dakar mérite d'être posée**. La réflexion autour de cette question permettrait de définir une **stratégie d'action, une vision** et donc de justifier les investissements effectués par la Suisse au Sénégal dans le domaine de la JJ. Cette stratégie permettrait également de clarifier les critères utilisés pour financer des petits projets afin qu'ils contribuent aux objectifs.

Sur la base de ces observations et conclusions, des recommandations en vue d'améliorer la pertinence de futures actions sont proposées dans la Section 8.

## 5. Efficience de la mise en œuvre du projet

### • *Principales observations*

Les principaux facteurs de réussite du projet FFJJ mis en évidence par les partenaires sont:

- **L'implication de hauts représentants des institutions concernées**, à savoir les différents Ambassadeurs de Suisse qui ont été en poste à Dakar, le Directeur du CFJ et le Directeur, puis de la Directrice, et le Vice-Président de l'IDE.
- **La flexibilité et l'adaptation** d'un module à un autre, d'un cycle à un autre et d'une région à une autre.
- **La pluridisciplinarité** et la représentativité des approches tant suisses que sénégalaises.

**L'engagement de l'Ambassade de Suisse à Dakar (et de la chargée de programme en particulier) dans la mise en œuvre de FFJJ a été reconnu par tous**, que ce soit les participants, l'IDE ou le CFJ. Sans cet engagement, le projet n'aurait pas pu être réalisé. Néanmoins, certains doutes quant à ce rôle ont été émis par l'Ambassade elle-même: est-ce vraiment le rôle du personnel d'une Ambassade de mener et coordonner de telles activités? Est-ce qu'une autre structure de mise en œuvre aurait pu être envisageable - via une institution nationale / ONG?

**La collaboration et la communication entre les partenaires de projet a dans l'ensemble été bonne**. Certaines difficultés lors du passage de FFJJ1 à FFJJ2 ont été mentionnées, principalement dues à des changements internes à l'IDE. L'Ambassade a reconnu que la communication avec la DSH aurait pu être plus régulière et porté davantage sur le contenu du projet. Le CFJ aurait préféré être informé des discussions entre l'IDE et l'université de Dakar pour mettre en place un programme de formation sur les Droits de l'Enfant mais cela n'a, selon eux, eu aucun impact sur le bon déroulement de FFJJ et les relations entre les institutions.

**La documentation compilée a été un effort conjoint** de l'IDE (préparation du contenu des formations et rapports d'activités suite aux modules) et de l'Ambassade de Suisse (documentations fournies aux participants après les modules). La CAPE a exprimé qu'il serait très utile d'avoir un manuel de formation pour formateurs en JJ. Cela serait selon eux un bon outil pour s'assurer que toutes les formations dispensées dans ce domaine au Sénégal suivent la même approche et ils voient le projet FFJJ comme bien positionné pour établir un tel manuel.

### • *Conclusions*

Le projet a été mené **avec motivation et engagement de la part de l'Ambassade de Suisse à Dakar**. **L'IDE a fourni le soutien attendu** au niveau du programme de formations et de son contenu, ce qui a permis de fournir un programme de haute qualité. Les rapports rédigés ont tous été informatifs et

reflètent des réflexions intéressantes durant la phase de mise en œuvre. La collaboration entre les partenaires s'est bien déroulée.

Néanmoins il ressort une grande quantité de rapports et documents produits dans le cadre de FFJJ. Les documents sont de qualité mais il paraît inévitable qu'un temps important ait été investi à la rédaction de ces documents. Un mécanisme clair de mise en œuvre aurait pu prévoir la documentation à établir dans le cadre de ce projet et optimiser les ressources (temps de travail de l'IDE et de l'Ambassade de Suisse). Prévoir **un manuel / guide de formation en JJ** que les formateurs pourraient utiliser dans leurs formations (ou autres interventions comme document de référence) a été mis en évidence par la CAPE. Un tel manuel serait une ressource utile et représenterait une approche plus synthétique et réutilisable que les documents préparés après chaque module.

De manière plus générale, **beaucoup des observations faites ont comme trame de fond le manque de structure et de stratégie d'action**. Un projet clairement structuré dès le début permettrait de clarifier les rôles, les responsabilités, les documents à préparer, la manière et la fréquence des communications entre partenaires et avec la centrale, etc.

Sur la base de ces observations et de ces conclusions, des recommandations pour améliorer l'efficacité d'interventions futures sont proposées dans la Section 8.

## 6. Efficacité et impact

### 6.1 Effets directs

#### 6.1.1 Connaissances / spécialisation

- *Principales observations*

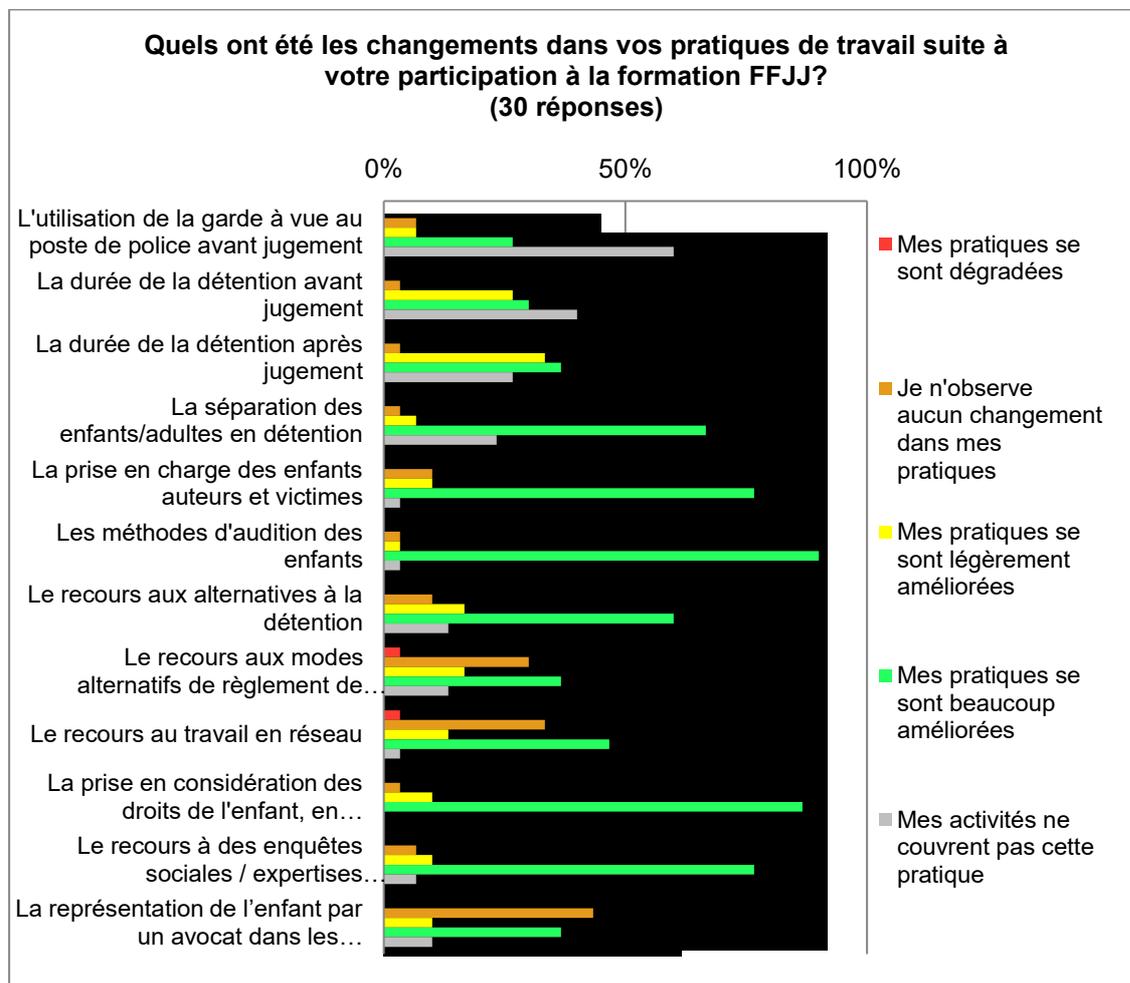
Une grande majorité des participants interviewés reconnaissent **avoir changé de regard** sur les mineurs en contact et en conflit avec la loi. Pour certains, bien qu'ayant de longues années d'expérience professionnelle, ils ont reconnu avoir changé et amélioré leurs pratiques suite à FFJJ (Graphique 1).

Les pratiques des participants (changement de pratiques au niveau individuel) qui se sont le plus améliorées suite aux formations FFJJ sont les suivantes:

- La **séparation des enfants et des adultes en détention** (bien que pas toujours possible dans la pratique, des solutions pragmatiques ont été mises en place, p.ex., recours à un bureau inutilisé).
- Les **méthodes d'auditions** des enfants (et d'écoute des mineurs de manière générale). Les participants ont fait référence à des considérations simples, concrètes et pratiques apprises lors de FFJJ qu'ils mettent en œuvre lors d'entretiens avec des mineurs.
- Le **recours aux alternatives à la détention** (p.ex., placement en centres, dans la famille avec surveillance de l'AEMO).
- La **prise en charge des enfants auteurs et victimes**, p.ex., la demande par le juge du huit clos pour les affaires impliquant un mineur victime d'un adulte.
- La prise en considération des droits de l'enfant (**intérêt supérieur de l'enfant**), p.ex. renoncer à recourir à des mesures punitives inadaptées en milieu carcéral.
- Le recours à des enquêtes sociales / expertises psychiatriques.

A noter que certains participants ont mentionné parfois un **déphasage** avec leurs collègues à leur retour de FFJJ ainsi que des difficultés à adapter leurs pratiques de travail à leurs nouvelles connaissances.

Au niveau de l'utilisation de la **garde à vue et de la durée de la détention**, il ressort une amélioration des pratiques pour les quelques participants qui ont une influence sur le recours à ces modes de détention.



Graphique 1: Changements des pratiques des participants suite à FFJJ (réponses à la question 1 du questionnaire)

Selon les personnes interviewées, **la détention préventive** reste très longue au Sénégal, sans grande amélioration ces dernières années et ceci principalement dû à la charge de travail des juges d'instruction, à la fréquence des audiences pour les délits et au manque de suivi judiciaire menant au renvoi de la procédure faute de présence de la partie civile lors de l'audience.

Les éducateurs spécialisés ont reporté davantage de recours à la **médiation** lors des entretiens. La médiation a en effet été mentionnée comme l'un des aspects les plus importants de la formation utilisée plus systématiquement suite aux formations.

Le **Module en Suisse** a été une étape importante pour beaucoup de participants permettant aux professionnels sénégalais de comparer les / leurs pratiques au Sénégal avec les pratiques qui leur ont été présentées en Suisse. Selon plusieurs participants cela a permis de renforcer la sensibilisation à l'importance de traiter le mineur différemment d'un adulte. Un aspect marquant pour beaucoup de participants a été de rencontrer dans la pratique suisse des praticiens spécialisés pour travailler avec les mineurs et ce dans les différents corps de métier. La plupart ont dit avoir pris conscience d'améliorations concrètes possibles lors des visites de structures en Suisse et d'avoir été grandement inspirés pour proposer des changements concrets à leur retour (p.ex. programme d'réinsertion professionnelle).

- **Conclusions**

Tous les participants interviewés estiment avoir **beaucoup appris** pendant les formations FFJJ et **se considèrent plus spécialisés**. Au niveau de la reconnaissance par la hiérarchie, il y a une différence à noter entre la DESPS et les autres Directions. **Les éducateurs spécialisés de la DESPS ont reporté une meilleure utilisation de leurs nouvelles connaissances**. Ceci peut s'expliquer par le fait que le mandat de la DESPS porte sur les jeunes alors que la Direction des Services Judiciaires, la DGPN, la DGGN, la DAP ne perçoivent la JJ comme une petite partie de leur travail.

Comme le montre le Graphique 1, un grand nombre de ces apprentissages s'est traduit par des **changements de pratiques de travail au niveau individuel**. Le changement dans la pratique n'est ni facile et ni automatique même suite à d'excellentes formations. Par conséquent FFJJ peut considérer avoir atteint son objectif de renforcement des connaissances, de spécialisation des participants et d'avoir eu pour conséquence des changements de pratiques concrets des personnes ayant participé à FFJJ.

Le module en Suisse a renforcé la sensibilisation des praticiens sénégalais participants à l'importance de traiter les mineurs différemment des majeurs et leur a permis d'avoir des propositions concrètes de changements, dont certaines ont été mises en œuvre à leur retour.

Pour les pratiques montrant une polarité (changement clair pour certains, aucun changement pour d'autres), cela provient des **différences entre les corps de métiers et de leurs capacités à recourir à ces pratiques** même si les procédures et leurs applications ne les prévoient pas expressément. Un travail de préparation et de suivi avec les Directions concernées (DSJ, DGPN, DGGN, DESPS, DAP) pourrait permettre d'augmenter l'effet sur les pratiques.

**L'AEMO** est une structure intéressante, dans plusieurs cas mieux connectée avec la police, la gendarmerie et les magistrats qu'avant FFJJ, mais qui semble manquer significativement de moyens pour offrir les services requis et pour pouvoir contribuer à des alternatives à la détention.

Sur la base de ces observations et de ces conclusions, des recommandations pour améliorer l'impact d'interventions futures sont proposées dans la Section 8.

### 6.1.2 'Travailler ensemble' / Réseau<sup>5</sup>

- **Principales observations**

Le 'travailler ensemble' et la composition interdisciplinaire des formations est ressorti comme un aspect **novateur** et a été très bien reçu par les participants, tous corps professionnels confondus.

Tous les participants ont confirmé **mieux comprendre le travail des différents acteurs en JJ, leurs rôles et leurs contraintes**. Par exemple, le centre de pédopsychiatrie de l'hôpital de Fann, Kër Xaleyi, est maintenant une institution connue alors qu'avant FFJJ l'AEMO ne connaissait pas ce centre.

Suite à la formation, les participants se disent davantage animés d'un seul objectif, à savoir **protéger le mineur** (qu'il soit en conflit avec la loi, en contact avec la loi ou en danger). La culture de travailler ensemble a été une composante importante des formations. Suite à ces dernières, beaucoup de participants ont observé **plus de souplesse dans les échanges et par conséquent plus d'interaction**<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Il est important de distinguer le 'travailler ensemble' / 'travailler en réseau' dans l'opérationnel de l'établissement d'un réseau / d'une plateforme. Ce dernier point est traité dans la section 7. Durabilité / Viabilité. Il est donc question dans cette section du recours au travail en réseau, de la coordination entre les différents acteurs et de la compréhension des rôles respectifs.

<sup>6</sup> A Dakar, il y a plus de communication entre juges pour mineurs et Fort B. Cela permet une meilleure gestion des jeunes en détention et de leur réinsertion. A Thiès, l'éducateur spécialisé est devenu l'interlocuteur naturel du juge pour mineurs, la

Néanmoins la mise en pratique reste basée sur les relations personnelles (pour la plupart établies durant FFJJ) et reste compliquée dans certaines situations.

Le Graphique 1 montre également cette dualité: pour certains le travail en réseau fonctionne beaucoup mieux qu'avant, pour d'autres il n'y a pas de changement.

Malgré le travail en réseau basé sur des relations personnelles établies durant FFJJ et perdurant depuis lors, il est **difficile de voir un réel engagement institutionnel** et il est à craindre que ce travail en réseau soit difficile à entretenir suite à des mutations ou départ à la retraite. Dans ce cadre, l'importance du 'travailler ensemble' et la nécessité de la pluridisciplinarité en JJ dans les formations de bases dans les Ecoles respectives a été évoquée.

Les **Maisons de Justice** et leurs places dans la prise en charge des enfants en contact, en conflit avec la loi et les enfants en danger n'ont pas été citées par les participants interviewés, ce thème n'ayant que peu été abordé lors des formations FFJJ1, 2 et 3.

- *Conclusions*

**Il y a des participants pour qui le travail en réseau fonctionne plus et beaucoup mieux qu'avant les formations et ceux pour qui rien n'a changé.** Dans les cas où il y a des améliorations, elles sont principalement du aux relations personnelles tissées durant les formations. Dans les cas où aucun changement n'est observé cela peut être dû au changement de personnels (mutations/départ à la retraite), aux procédures et habitudes en place, difficiles à changer, au manque d'institutionnalisation de cette culture du 'travailler ensemble'.

Afin d'intégrer une approche interdisciplinaire en JJ au niveau institutionnel, il apparaît en effet nécessaire d'assurer une sensibilisation au sein des Ecoles et durant les formations de bases. Une bonne compréhension des rôles des différents acteurs permettrait d'inculquer les bons réflexes de coopération dans la prise en charge des enfants.

Il serait intéressant d'intégrer des travailleurs de la justice communautaire (Maison de Justice) afin de renforcer les liens entre autorités d'enquêtes, de poursuite et de protection de l'enfance avec ces structures.

Sur la base de ces observations et de ces conclusions, des recommandations pour améliorer l'impact d'interventions futures sont proposées dans la Section 8.

## 6.2 Effets indirects

### 6.2.1 Situation des droits de l'enfant en conflit avec la loi au Sénégal

- *Principales observations*

Il s'agit dans cette section d'observer dans quelle tendance s'insère les formations FFJJ, à savoir quelles sont les évolutions dans la prise en charge des enfants en conflit avec la loi au Sénégal ces dernières années.

Les participants aux formations, les intervenants, les institutions sénégalaises et ONGs rencontrés ont fait référence à des améliorations et à des initiatives pour faire évoluer la situation des droits de

---

collaboration fonctionne bien et a été établie grâce à FFJJ1. Dans ces deux cas, la communication continue malgré certaines mutations car l'état d'esprit 'travailler ensemble' est bien ancré dans la pratique. A Kaolack, la relation entre l'AEMO et la police est bien établie et selon la police de Kaolack cela est du en grande partie à FFJJ. A Kédougou, un noyau dur s'est formé entre la police, l'AEMO, le tribunal et la maison d'arrêt, la collaboration a été reportée d'institutionnalisée.

l'enfant en conflit et en contact avec la loi et en danger au Sénégal. Néanmoins certaines personnes ont fait part de leurs doutes et parlaient davantage de status quo concernant cette prise en charge.

Il y a un **changement de regard** sur les enfants en conflit avec la loi au Sénégal mais l'ampleur de ce changement reste limitée pour l'instant.

Au niveau stratégique et législatif, le Sénégal a adopté une **Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (2013)**, travaillé sur une **réforme du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale** (avec le soutien de l'Ambassade de Suisse à Dakar et de l'UNICEF) et une **circulaire de politique pénale générale** a été développée par la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (janvier 2019). Un **Code de l'Enfant** est également en préparation.

L'idée d'avoir un **médiateur pour enfant** est en discussion au Sénégal.

Au niveau des pratiques de travail, les personnes rencontrées **ont évoqué une évolution positive dans le travail de la police et les enquêtes préliminaires**, respectant davantage les droits de l'homme et des enfants, et une **collaboration entre la police et l'AEMO** davantage établie dans plusieurs régions du Sénégal.

La **détention préventive** reste longue au Sénégal. L'exemple de Thiès démontre que l'augmentation de la fréquence des audiences<sup>7</sup> et le suivi judiciaire permettent de réduire sa durée. A Thiès, L'ONG 'Pour le Sourire d'un Enfant' assure ce suivi judiciaire.

Selon la même ONG, les juges pour mineurs font recours aux **alternatives à la détention** du moment où des options de prise en charge sont à disposition, telle que la prise en charge fournie par l'ONG pour accueillir les enfants dans leur foyer. Les **programmes de justice restauratrice** (programme d'escrime) de l'ONG ont également permis de diminuer le taux de récidive<sup>8</sup>.

La problématique des **enfants talibés** reste un sujet d'actualité au niveau de la prise en charge d'enfants en danger et dans certains cas en conflit avec la loi. L'urbanisation aggrave ce phénomène. En effet dans les centres urbains les enfants talibés passent une grande partie de leur temps dans la rue, les exposant par conséquent à être arrêtés pour vagabondage.

De manière générale le **manque de données** rend l'étude de l'évolution de la prise en charge des enfants en contact et en conflit avec la loi et en danger au Sénégal compliquée. Ce manque de donnée constitue un problème sérieux pour établir des stratégies, définir des priorités et allouer des ressources humaines, techniques et financières. Thiès représente une exception, où l'ONG 'Pour le Sourire d'Un Enfant' réalise ces analyses sur la base des registres disponibles.

- **Conclusions**

Les observations ci-dessus soutiennent le fait que FFJJ s'insère dans une **tendance générale d'amélioration de certains aspects** de la prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

FFJJ ainsi que d'autres initiatives (dont certaines soutenues par l'Ambassade de Suisse) ont contribué à cette évolution. Une structure de projet intégrant toutes les activités menées par l'Ambassade Suisse aurait permis d'effectuer une **évaluation de toutes ces interventions (FFJJ et petits projets)** et d'avoir davantage d'éléments à disposition pour évaluer l'impact, même indirect, sur la situation des droits de l'enfant au Sénégal.

---

<sup>7</sup> Passé d'audiences mensuelles à des audiences hebdomadaires.

<sup>8</sup> Aucun des 274 jeunes qui ont participé au programme depuis 2012 n'ont récidivé.

Il y a un **manque de données statistiques** au Sénégal, il y a des registres mais pas de compilation systématique et d'analyse des données. Une structure de projet avec un ensemble d'indicateurs pertinents aurait mis en évidence les données qu'il aurait été souhaitable d'avoir et aurait également pu intégrer des activités de monitoring ou de soutien aux institutions sénégalaise pour recueillir, compiler et analyser certaines données en vue de formulation de politiques et allocations de ressources.

La situation à **Thiès** ne peut pas être généralisée à toute les régions du Sénégal mais représente un exemple de bonnes pratiques pouvant inspirer d'autres régions: le rôle de la société civile, les options d'alternative à la détention, la justice restauratrice.

**D'autres thématiques** pertinentes dans le contexte sénégalais en JJ pourraient être amenées ou proposées à nouveau dans les discussions par d'autres entités, tels que des ONGs, p.ex. Terre des Hommes a proposé de toucher à la thématique des mineurs arrêtés pour consommation cannabis.

Sur la base de ces observations et de ces conclusions, des recommandations pour améliorer l'impact de futures interventions sont proposées dans la Section 8.

## 6.2.2 Relations bilatérales Suisse - Sénégal

- *Principales observations*

Le cycle de formation FFJJ a été mentionné par le Sénégal dans son rapport dans le cadre de l'Examen Périodique Universel des droits de l'homme en 2013 et en 2018 aux côtés de quelques autres interventions menées pour améliorer le respect des droits humains.

L'Ambassade de Suisse à Dakar a reconnu un effet très positif de FFJJ sur les relations bilatérales et en particulier sur les relations de l'Ambassade avec les institutions sénégalaises. Avoir un projet en cours, et de plus très bien perçu par les institutions sénégalaises, facilitent les entretiens et les discussions au niveau ministériel et institutionnel.

La JJ est reconnue par les partenaires techniques et financiers comme 'la' thématique de l'Ambassade de Suisse, de la coopération suisse au Sénégal. L'Ambassadeur a dans ce sens exprimé un intérêt à continuer dans cette thématique au Sénégal tout en mettant en avant l'importance de clarifier l'étendue, la stratégie et la structure de l'intervention à mener afin d'établir une base solide pour cette coopération.

- *Conclusions*

Le rôle - clé mais ayant également suscité quelques questionnements - de l'Ambassade de Suisse à Dakar dans la mise en œuvre de FFJJ a permis de créer des relations solides et de confiance avec les intervenants, les participants et certaines institutions au Sénégal. Ceci est à considérer comme un effet positif de FFJJ qui n'avait pas directement été anticipé lors de la conception du projet. Si la mise en œuvre du projet avait été faite par un partenaire sénégalais ou une ONG, l'Ambassade de Suisse, bien qu'impliquée dans une certaine mesure, n'aurait certainement pas pu établir de telles relations.

Ce réseau fort établi par l'Ambassade de Suisse à Dakar a eu un effet sur les relations entre l'Ambassade et ses partenaires sénégalais, ce qui a été confirmé dans les faits par l'Ambassadeur de Suisse au Sénégal. FFJJ a également permis à la Suisse de s'imposer comme partenaire fiable et de qualité dans le domaine de la JJ tant vis-à-vis des autorités sénégalaises que des autres partenaires techniques et financiers.

Néanmoins, le manque de stratégie et de structure déjà énoncé précédemment dans ce rapport ressort également à ce niveau et l'Ambassade a clairement exprimé le besoin d'avoir une base solide et une approche stratégie pour continuer sur cette thématique.

Sur la base de ces observations et de ces conclusions, des recommandations pour améliorer l'impact de futures interventions sont proposées dans la Section 8.

## 7. Durabilité / Viabilité

- *Principales observations*

Beaucoup de participants interviewés se disent **davantage valorisés** dans leur travail suite à FFJJ, même si aucun participant n'a évoqué de valorisation matérielle, académique ou publique. Les éducateurs spécialisés paraissent plus valorisés que les autres corps de métier. Les magistrats ont reconnu peu de reconnaissance officielle et pour beaucoup avoir été muté dans un délai très court après FFJJ. Plusieurs participants auraient souhaité un document de plus grande valeur qu'une attestation pour faciliter une reconnaissance officielle de leur spécialisation.

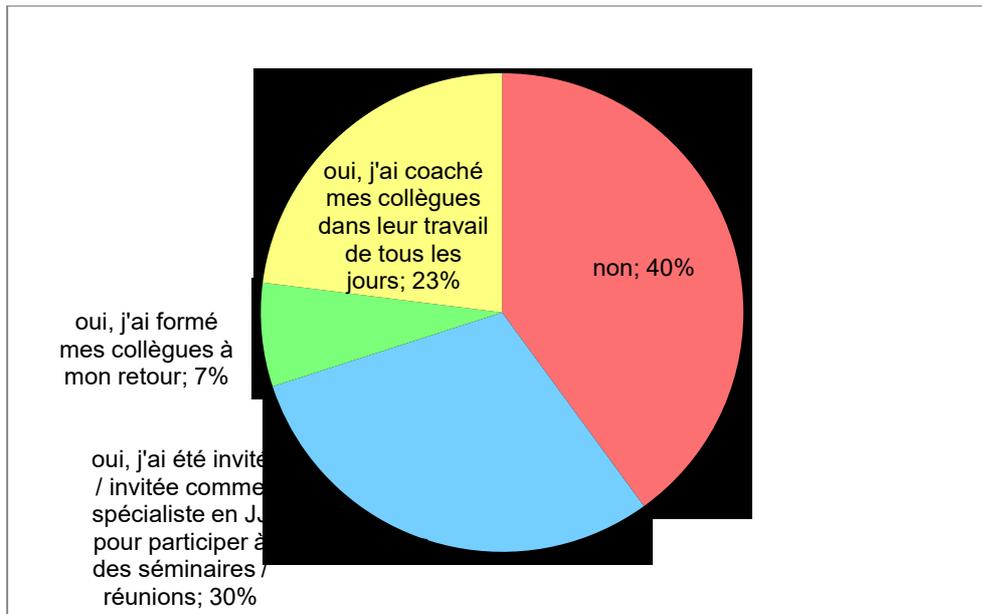
### Formations par formateurs formés lors de FFJJ:

L'effet démultiplicateur de FFJJ se mesure différemment selon la **définition de l'objectif attendu des formations de formateurs** et sur ce point les avis divergent entre les partenaires du projet. Pour l'Ambassade de Suisse et l'IDE l'objectif était de former des professionnels capables de former leurs pairs à leur retour dans leur structure de base. Le CFJ a une vision beaucoup plus large et estime que l'objectif est également de former un groupe de personnes ressource en JJ pouvant être invité à intervenir comme spécialiste dans diverses réunions et conférences.

A la question 'Avez-vous dispensé des formations après avoir suivi la formation FFJJ?', **40% des participants ont confirmé n'avoir ni dispensé de formation, ni été sollicités pour partager leurs connaissances, ni coaché leur collègue sur leur lieu de travail.** Cette proportion est comparable aux informations reçues par téléphone lors de la première prise de contact avec les participants au début de cette évaluation. Les activités de formations des 60% sont principalement du coaching de leurs collègues et des participations en tant que spécialiste en JJ.

**La DESPS est la structure d'origine des participants à avoir fait un suivi plus systématique suite à FFJJ.** Au total 36 formations ont été dispensées par 4 des 6 éducateurs spécialisés formés lors de FFJJ. A noter que la DESPS a organisé des formations au sein de la DESPS mais également à l'externe (p.ex. forces de sécurité, ONGs). Ces formations ont été pour certaines mises en œuvre en collaboration avec d'autres partenaires, tels que Plan International, UNICEF, la CAPE. Malgré des rapports écrits au retour de FFJJ, **les autres structures d'origine (DSJ, DGPN, DGGN, DAP) n'ont que peu fait recours aux formateurs FFJJ** pour démultiplier les connaissances au sein de leurs institutions.

La grande majorité des participants n'ayant pas dispensé de formations déplore cette situation et de manière générale les participants interviewés regrettent le manque d'accompagnement à leur retour (accompagnement institutionnel, technique et financier).



Graphique 2: Proportion de participants ayant dispensé des formations sur à FFJJ (réponse à la question 2 du questionnaire)

Du aux mutations de personnel, Il ne reste que très peu de magistrats formés par FFJJ qui traitent encore actuellement de manière systématique de cas impliquant des mineurs. Des mutations ont également été observées au sein de la DGPN, DGGN et DAP.

Le **CFJ a intégré un module sur la JJ dans le cursus des éducateurs spécialisés**. Ces cours sont dispensés par un alumni de FFJJ. A l'Ecole des Sous-Officiers de la Gendarmerie, il a été fait mention qu'un alumni de FFJJ dispenserait des cours mais sans avoir davantage d'information à ce sujet. Aucune mention d'insertion de modules sur la JJ et l'utilisation de formateurs FFJJ au sein d'autres Ecoles (Ecole de Police, Ecole de l'Administration Pénitentiaire) n'a été évoquée. La mise en place d'un **Certificate of Advanced Studies (CAS) en Protection et Droits de l'Enfant** en collaboration entre les Université de Dakar et de Genève et de l'IDE a été évoquée par le CFJ, l'IDE et l'Ambassade de Suisse. Ce programme est à vocation régionale mais compte actuellement une grande partie d'étudiants sénégalais.

#### Réseau / plateforme JJ au Sénégal:

Tous les participants interviewés ont fait mention de **discussions animées et beaucoup de très bonnes idées** pour créer une instance permettant aux participants de rester en contact, continuer à échanger et soutenir le plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en charge des enfants en conflit avec la loi et en danger au Sénégal.

Les informations reçues quant à cette instance varient beaucoup au niveau tant de la **structure** (réseau, plateforme, association, etc.) que des **objectifs** (échange de bonnes pratiques, plateforme opérationnelle sur des cas, base de données de personnes ressources, etc.) et de sa **composition** (alumni FFJJ1, 2, 3, 4, critères pour ajouter de nouvelles personnes, etc.).

Un manque de coordination / *lead* et de ressources financières ont été relevés comme frein à la mise en place de ce réseau. Des propositions ont été faites dans ce sens. D'un côté la **DESPS** a été indiquée par certains comme Direction qui pourrait prendre ce rôle de coordination car les éducateurs spécialisés sont toujours très actifs dans la JJ. D'un autre côté une combinaison de **procureurs et juges** a été proposée comme plus appropriée pour mener ce réseau.

- **Conclusions**

#### Formations par formateurs formés lors de FFJJ:

**Près de la moitié des participants n'ont eu aucune activité de formation suite à FFJJ et le taux de formations formelles dispensées par les formateurs formés par FFJJ reste très faible:** il s'agit à proprement parler de quelques personnes sur l'ensemble des participants FFJJ. Ces figures n'offrent pas une image très positive de la composante 'formations de formateurs' qui était un point central du cycle de formation FFJJ, comme son nom l'indique.

Néanmoins il est intéressant d'observer que **beaucoup de participants ont coaché leurs collègues.** Cela démontre une **réelle motivation** de partager les connaissances et les nouvelles pratiques de travail acquises et d'initier 'un changement de regards sur les mineurs'. Le grand nombre de personnes **d'avantage sollicitées** pour intervenir sur la JJ permet également de continuer à être impliquées dans la thématique, de partager des connaissances et sensibiliser diverses audiences aux bonnes pratiques en JJ.

L'activité plus importante de la DESPS dans l'organisation de formations suite à FFJJ peut s'expliquer de part de fait que cette Direction est la seule parmi les Directions ayant des participants à FFJJ dont le mandat est consacré aux jeunes au sein du Ministère de la Justice, les autres Directions travaillent sur des cas de majeurs et de mineurs.

Les attentes quant à l'organisation de formations au retour de FFJJ furent mentionnées lors des discussions menées entre l'Ambassade de Suisse et le CFJ et ces Directions en amont des formations. Néanmoins **aucune approche concrète de suivi n'a été mise en place pour favoriser l'institutionnalisation de formations à l'interne en JJ.** Il n'est par conséquent pas très surprenant que peu de participants n'aient à leur retour organisé des formations. A rappeler que les Directions DSJ, DDGPN, DGGN, DAP sont des structures hiérarchisées au sein desquelles les propositions personnelles doivent être approuvées et soutenues par la hiérarchie pour se réaliser.

La **mutation dans la fonction publique est un réel défi** au Sénégal, dont une grande partie des participants FFJJ en est un exemple tangible. Ces mutations posent des difficultés dans les changements de pratiques et dans l'optique de pérenniser les acquis par des formations de ses collègues.

Au niveau des cursus de formations de bases au sein des **Ecoles (Ecole de Police, CFJ, Ecoles des Sous-Officiers de la Gendarmerie, Ecole de l'Administration Pénitentiaire), l'intégration de modules sur la JJ et le recours aux formateurs FFJJ sont très variables.** Le CFJ est la seule école à avoir intégré un module en JJ de manière formelle et systématique. Diverses raisons peuvent être évoquées mais l'implication du CFJ en tant que partenaire de mise en œuvre du projet FFJJ y est certainement pour beaucoup et met également en exergue le manque d'implication et d'engagement des autres Ecoles dès le début du projet FFJJ.

Le **CAS** en Protection et Droits de l'Enfant représente une **opportunité intéressante** dans la formation au Sénégal. Les synergies attendues entre FFJJ ou l'après FFJJ et le CAS ne sont néanmoins pas ressorties de manière très claires lors des entretiens.

En vue d'une suite d'activités en formation en JJ au Sénégal par l'Ambassade de Suisse, **il serait intéressant de déterminer si le format FFJJ visant à former des formateurs en JJ est toujours d'actualité ou s'il s'agit davantage de former des praticiens dans le domaine de la JJ (mais sans les former à dispenser des formations):** y'a-t-il un besoin de former plus de formateurs (de combien de formateurs a besoin de Sénégal)? Dans quelle mesure l'expertise suisse doit être impliquée dans une suite de modules FFJJ ou est-ce qu'un programme FFJJ entièrement géré par le Sénégal serait

possible? Ou est-ce maintenant une question de former en JJ uniquement en utilisant les personnes ressources?

### Réseau / plateforme JJ au Sénégal:

Un réseau de professionnels en JJ a été **salué par tous**. En effet dans beaucoup de domaine la création de réseau est un outil intéressant pour continuer à apprendre, à échanger et optimiser les ressources à disposition.

Des discussions ont été menées mais n'ont abouti à **aucun réseau formellement formé** au moment de cette évaluation.

Avoir une **plateforme de personnes ressources** en JJ aurait pour effet d'améliorer la visibilité et l'utilisation de ces personnes. Pour l'instant uniquement, l'IDE, le CFJ et l'Ambassade de Suisse ont la liste complète des participants aux trois cycles FFJJ. Ces instances ont utilisé ces listes dans l'organisation des FFJJ et de leurs cursus. La DESPS a fait recours à leurs personnes ressources formées lors de FFJJ. Les autres Ecoles pourraient également utiliser ces personnes ressources pour des présentations dans leurs cursus et formations plus avancées.

Une telle plateforme pourrait également avoir **d'autres missions**, à savoir l'échange de bonnes pratiques, la mise à disposition de documentation de référence, conférence / formation continue annuelle, etc. Ces missions devraient être définies lors de sa création et être en adéquation avec les ressources financières à disposition.

Ce réseau, pour être créé et pour exister, aura besoin **d'une instance de coordination / d'un leader**. Selon les suggestions des participants et institutions rencontrés, il s'agirait de voir entre des éducateurs spécialisés de la DESPS (éventuellement la CAPE) ou du côté des procureurs / juges quelle instance, quel groupe de professionnels seraient à même de jouer ce rôle.

Sur la base de ces observations et de ces conclusions, des recommandations pour améliorer la durabilité des interventions sont proposées dans la Section 8.

## 8. Recommandations

Le Tableau 5 présente des recommandations pour chaque critère d'évaluation. L'utilisation de ces recommandations en fonction d'activités futures est mise évidence, il s'agit de recommandations pertinentes en vue de FFJJ4 (mise en évidence en bleu dans le Tableau 5), en vue d'une continuation des activités liées à la JJ au Sénégal (au delà de FFJJ4) et en vue de futures activités en JJ dans le cadre des dialogues bilatéraux droits de l'homme (dans d'autres contextes que le contexte sénégalais).

Les recommandations s'axent autour des propositions suivantes:

	Recommandation
Prendre en considération <b>un plus grand spectre d'activités</b> visant à améliorer la prise en charge des enfants en conflit avec la loi au Sénégal (formations, infrastructure, programme réinsertion, etc.).	1, 7, 13
Recourir à une <b>structure de projet</b> intégrant toutes les activités soutenues par l'Ambassade et établir un cadre logique ( <i>logical framework</i> ).	2, 4, 14
Travailler sur la base d'une <b>approche stratégique</b> (commune à la coopération suisse, la DSH, l'Ambassade de Suisse).	3, 16, 17,18

<b>Renforcer la collaboration avec les Directions</b> sénégalaises concernées en vue de l'institutionnalisation des formations et de l'adaptation des pratiques.	6, 19, 20
<b>Renforcer la collaboration avec les Ecoles</b> fournissant les formations de bases aux corps de métiers concernés en JJ (sensibilisation et intégration de modules en JJ).	11, 22
Prévoir <b>format et outils nécessaires à la pérennisation de formations pertinentes en JJ</b> au Sénégal et en Afrique de l'Ouest.	5, 8, 9, 10, 12, 21, 23, 24
Explorer les options pour <b>développer un réseau</b> de professionnels en JJ au Sénégal.	25, 26
<b>Compiler des données sur la base des registres</b> existants et les analyser en vue de la formulation de politiques et de l'allocation de ressources en JJ, mais également pour le monitoring et l'évaluation des projets.	15

Tableau 4: Regroupement des recommandations

Recommandations		En vue de FFJJ4	En vue de continuation activités JJ au Sénégal	En vue JJ dialogues bilatéraux droits de l'homme
<b>Pertinence</b>				
1	De manière générale, la proposition de projet et formulation des activités pourrait <b>prendre en considération davantage de dimensions visant à améliorer la prise en charge des enfants en conflit avec la loi, en contact avec la loi et en danger au Sénégal. Pour cela il est donc recommandé d'impliquer des partenaires offrant différents domaines d'expertise et d'expérience</b> (formations du personnel, qualité des infrastructures, alternatives à la détention, programme de réinsertion professionnelle, etc.) dès le début des discussions. Un projet inclusif permettrait également à l'Ambassade d'opter pour une approche plus proactive que réactive en intégrant des lignes directrices pour mettre en œuvre les petits projets de l'Ambassade en adéquation avec les domaines et les besoins identifiés.		X	X
2	Quelque que soit l'envergure du projet: Développer une <b>structure de projet avec un cadre logique</b> dès le début. Ce cadre logique doit également comprendre des indicateurs et des informations sur le point de départ ( <i>baseline</i> ) afin d'améliorer la capacité à mesurer des changements.		X	X
3	Si l'intérêt de l'Ambassade de Suisse / de la DSH de continuer dans le domaine de la JJ au Sénégal se confirme: <b>Définir une stratégie d'action</b> dans le domaine de la JJ.		X	X
<b>Efficiences</b>				
4	Travailler sur la base d'un <b>projet structuré</b> , autour d'objectifs, résultats, activités, et indicateurs et énonçant clairement <b>le mécanisme de mise en œuvre</b> du projet avec les rôles, les responsabilités, la documentation, la communication, etc.		X	X
5	<b>Développer un guide / manuel pour formateurs en JJ.</b> Ce document serait une mesure concrète mise en place pour pérenniser les formations dispensées par les formateurs en JJ au Sénégal. <ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiquement cela pourrait se faire en <b>recrutant un consultant</b> au niveau local pour réaliser cette compilation sur la base de toute la documentation déjà produite lors de FFJJ1, FFJJ2 et FFJJ3. Le consultant travaillerait <b>en étroite collaboration avec l'Ambassade de Suisse, l'IDE et un groupe d'alumni FFJJ</b> représentant les différents corps de métier.</li> </ul>	X	x (si pas fait lors de FFJJ4)	

Efficacité / Impact				
Effets directs				
Connaissances / spécialisation				
6	<p>Renforcer le travail avec les <b>Directions impliquées (DESPS DGPN, DGN, DSJ, DAP, ordre des avocats) pour permettre de mieux préparer le terrain pour le 'retour' des participants FFJJ, assurer la valorisation de la formation, la possibilité de mettre en œuvre des changements de pratiques au niveau individuel et favoriser l'institutionnalisation</b> de ces nouvelles pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau des avocats, conseil de l'ordre des avocats doit prendre décision et des mesures d'accompagnement: p.ex. assistance judiciaire pour avocat commis d'office pour assurer les honoraires.</li> </ul>	X	X (à continuer après FFJJ4)	
7	<p>Prévoir dès le début du projet, des <b>activités complémentaires aux formations pour permettre une mise en œuvre de certains changements de pratiques</b>, p.ex. infrastructure pour permettre une séparation effective et de qualité des mineurs et majeurs en détention, salle d'audition pour mineurs, soutien à l'AEMO pour offrir alternative à la détention en qualité et quantité adéquate, amélioration les structures de centre de rééducation, soutenir les programmes de réinsertion professionnelle, etc. Ces activités devraient être intégrées dans une structure de projet avec cadre logique.</p>		X	X
8	<p>Donner une place plus importante dans les formations aux domaines de la <b>justice restauratrice et de la médiation</b>, en étroite collaboration avec les structures de justice communautaire et la société civile.</p>	X	X	
9	<p>Continuer à favoriser et promouvoir l'<b>utilisation d'exemples de bonnes pratiques et les visites dans des structures pouvant être qualifiées de référence</b> (p.ex. structures et pratiques dans la région de Thiès).</p>	X	X	
10	<p>Explorer de manière critique et constructive avec les partenaires locaux impliqués <b>la nécessité et la valeur ajoutée de module(s) de formation en Suisse ainsi que leurs conditions de mise en œuvre</b> le cas échéant. L'aspect financier de tel(s) module(s) devrait faire partie des discussions.</p>		X	X
'Travailler ensemble' / Réseau				
11	<p><b>Sensibiliser à l'interdisciplinarité et au 'travailler ensemble' en JJ au sein des formations de base dans les Ecoles</b> (Ecole de Police, Ecole des Officiers Gendarmerie, Ecole de l'Administration Pénitentiaire, CFJ).</p>		X	

12	Favoriser les liens avec les acteurs de la <b>justice communautaire</b> (Maison de Justice) et continuer à promouvoir les liens avec les <b>ONGs sur le terrain</b> travaillant avec les enfants auteurs et victimes.	X	X	
Effets indirects				
Situation des droits de l'enfant au Sénégal				
13	Travailler sur des sujets connexes afin d'avoir un impact au niveau des droits de l'enfant au Sénégal. Il pourrait s'agir de travailler, avec des <b>ONGs</b> au niveau local, sur des <b>alternatives à la détention, des structures d'accueil et dans une certaine mesure sur la problématique des enfants talibés.</b>		X	
14	Développer un document de projet dès le début avec des <b>indicateurs</b> pertinents selon les objectifs, résultats et activités mises en œuvre. Le développement de ces indicateurs devrait prendre en compte des documents existants, tel que 'Les indicateurs en justice juvénile, module pédagogique 2010/05, Défense des Enfants, DEI Belgique, comprenant des indicateurs développés par l'ONUUDC et l'UNICEF'.		X	X
15	Intégrer un <b>mécanisme de collecte et analyse de données</b> pertinentes comme activité du projet afin de soutenir le monitoring et l'évaluation mais également renforcer les capacités des institutions sénégalaises.		X	X
Relations bilatérales Suisse - Sénégal				
16	<b>Maintenir la position de l'Ambassade de Suisse à Dakar comme partenaire principal dans le domaine de la JJ</b> tant vis-à-vis des autorités sénégalaises que des partenaires techniques et financiers.		X	
17	Suite à FFJJ et si l'intérêt de l'Ambassade de Suisse / de la DSH se confirme, <b>définir une stratégie pour continuer à travailler sur le domaine de la JJ.</b> Cette stratégie sera à établir en lien avec les stratégies et critères existant de la DSH.		X	
18	Si un projet dans le domaine du renforcement des capacités / coopération technique devait être poursuivi, <b>le rôle de l'Ambassade de CH à Dakar dans ces activités devrait être clarifié</b> dès le début.		X	
Durabilité / viabilité				
19	<b>Explorer la possibilité de fournir un document plus valorisant qu'une attestation</b> (Cette recommandation pourrait être déjà envisagée dans FFJJ4 et si une solution est identifiée un document devrait être rétroactivement fourni aux participants des autres FFJJ).	X	x (si pas fait lors de FFJJ4)	

20	Faire un travail avec les <b>Directions concernées et les services du personnel respectifs afin d'établir un plan de suivi suite à FFJJ</b> mais également pour éviter que des participants partent à la retraite ou soit mutés trop rapidement après leur participation. <ul style="list-style-type: none"> <li>Des personnes clés des Directions / services du personnel pourraient être <b>invitées à certaines sessions des formations afin d'être sensibiliser</b> (Cette recommandation pourrait être déjà envisagée dans FFJJ4).</li> <li>Discuter de manière concrète les <b>besoins financiers</b> (s'il y en a) pour organiser les formations à l'interne. Prévoir un accompagnement financier au besoin.</li> </ul>	X	X (à continuer après FFJJ4)	
21	Intégrer aux formations de formateurs une session sur 'comment s'organiser au retour' et prévoir un <b>accompagnement des formateurs FFJJ</b> avant et pendant les formations.	X	X	
22	Assurer que les <b>Ecoles</b> (Ecole de Police, CFJ, Ecoles des Sous-Officiers de la Gendarmerie, Ecole de l'Administration Pénitentiaire) soient consultées et impliquées dans le projet afin d'intégrer des modules en JJ dans leur cursus et fassent usage des personnes ressources.	X (peut être difficile à faire en vue de FFJJ4)	X	
23	Définir des axes de <b>synergies et de mutualisation</b> entre FFJJ / l'après FFJJ et le <b>CAS</b> en Protection et Droits de l'Enfant.		X	
24	Définir la <b>suite à donner aux formations en JJ au Sénégal</b> : continuer FFJJ dans d'autres régions du Sénégal, les autorités sénégalaises continuent à dérouler FFJJ avec leurs moyens, organiser des formations en JJ (sans la composante formation de formateurs), multiplication de FFJJ à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ou autre?		X	X
25	Définir la <b>structure, les objectifs et la composition d'un réseau en JJ au Sénégal</b> (plateforme de personnes ressource, échanges de bonnes pratiques, mise à disposition de documentations, formation continue, etc.). <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Convier les participants FFJJ 1, 2, 3 à cette discussion</b> ou idéalement les participants encore actifs dans le domaine de la JJ ou qui ayant exercé au minimum 2 ans suite à FFJJ (mais une sélection peut s'avérer compliquée et peu diplomatique car pas énoncée au moment des formations).</li> </ul>	X	x (si pas fait lors de FFJJ4)	
26	Selon les missions de ce réseau, définir qui assurera la <b>coordination, planifier la suite des activités du réseau et mettre en œuvre des premières activités du réseau.</b>	X	x (à continuer après FFJJ4)	

Tableau 5: Ensemble des recommandations

## Annexe 1: Documents et références consultés

Année	Titre	Auteur
2011	Rapport analytique, propositions et projet, Justice Juvenile au Sénégal	IDE
2012	Convention IDE CFJ	IDE, CFJ
2012	Kredit Antrag FFJJ1	DSH
2012	Dienstreisebericht Senegal	DSH
2012	Rapport d'activités FFJJ1 Module 1	Ambassade CH
2012	Intervenants FFJJ1 Module 1	
2012	Participants FFJJ1	
2012	Rapport final FFJJ1 Module 1	IDE
2013	Rapport d'activités FFJJ1 Module 2	Ambassade CH
2013	Rapport final FFJJ1 Module 4	IDE
2013	Rapport final FFJJ1 Module 2	IDE
2013	Rapport final FFJJ1 Module 3	IDE
2013	Rapport du Sénégal à l'EPU	ONU / CDH
2014	Rapport final FFJJ1 Module 5	IDE
2014	rapport final FFJJ1 (Module 1 à 5)	IDE
2016	Intervenants FFJJ2	
2016	Participants FFJJ2	
2016	Note conceptuelle	Ambassade CH
2016	Kredit Antrag FFJJ2	DFAE
2016	Proposition de convention IDE CFJ	IDE, CFJ
2016	Rapport final FFJJ2 Module 4	IDE
2016	Evaluation intervenants FFJJ2 Module 2	IDE, CFJ, DFAE
2016	Evaluation IDE FFJJ2 Module 2	IDE, CFJ, DFAE
2016	Evaluation intervenants FFJJ2 Module 4	IDE, CFJ, DFAE
2016	Evaluation IDE FFJJ2 Module 4	IDE, CFJ, DFAE
2016	Evaluation IDE FFJJ2 Module 3	IDE, CFJ, DFAE
2016	Evaluation intervenants FFJJ2 Module 3	IDE, CFJ, DFAE
2017	Rapport final FFJJ2 (Module 1 à 4)	IDE
2017	note conceptuelle	Ambassade CH
2017	Délégation FFJJ3	
2017	Intervenants FFJJ3 Module 2	
2017	Participants FFJJ3	
2017	Intervenants FFJJ3 Module 1	
2017	Kredit Antrag FFJJ3	DFAE
2017	Rapport FFJJ3 Module 1	IDE
2017	Rapport FFJJ3 Module 2	IDE
2017	Evaluation intervenants FFJJ3 Module 1	IDE, CFJ, DFAE
2017	Evaluation IDE FFJJ3 Module 1	IDE, CFJ, DFAE
2017	Evaluation intervenants FFJJ3 Module 2	IDE, CFJ, DFAE
2017	Evaluation intervenants FFJJ3 Module 3	IDE, CFJ, DFAE
2017	Evaluation intervenants FFJJ3 Module 4	IDE, CFJ, DFAE
2017	Evaluation IDE FFJJ3 Module 3	IDE, CFJ, DFAE
2017	Evaluation IDE FFJJ3 Module 4	IDE, CFJ, DFAE
2018	Rapport du Sénégal à l'EPU	ONU / CDH
2018	Rapport final FFJJ3 (Modules 1 à 4)	IDE
2018	Fiche d'Ambassade: Justice juvénile 2018	Ambassade CH
2019	Rapport de la DESPS sur les formations dispensées par éducateurs spécialisés formés lors de FFJJ	DESPS
inconnue	ToR Projet Justice Juvenile au Sénégal	DSH

## Annexe 2: Détails méthodologiques

### a) Analyse de la documentation

La documentation du projet FFJJ a été mise à disposition par la DSH, l'Ambassade de Suisse à Dakar et l'IDE dans les premières semaines de l'évaluation. L'analyse de ces documents a été fondamentale pour obtenir une vue d'ensemble du projet FFJJ, établir une liste des institutions et personnes à rencontrer et interviewer ainsi que pour obtenir certains éléments de réponses aux questions posées dans le cadre de cette évaluation.

A cette documentation de projet se sont ajoutés des documents mentionnés et / ou fournis lors des rencontres et entretiens.

Dans la mesure du possible des données tant qualitatives que quantitative ont été extraites de ces documents.

### b) Entretiens

Les entretiens devant permettre de représenter différentes perspectives, plusieurs groupes d'intérêt ont été considérés dans cette évaluation, à savoir les participants aux formations, les partenaires de mise en œuvre du projet, certaines institutions sénégalaises, des ONGs et des experts externes. Leurs rôles dans le projet ont été divers: bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre du projet, intervenants dans les formations, ayant un intérêt dans la thématique de la justice juvénile, dimension politique. En fonction de leurs rôles, diverses contributions sont attendues de leur part lors de cette évaluation. Le Tableau xxx présente une vue d'ensemble de l'analyse des groupes d'intérêts considérés et des institutions rencontrées lors de cette évaluation.

Sur cette base, en recourant aux informations à disposition dans la documentation et en étroite collaboration avec l'Ambassade de Suisse à Dakar, une liste d'institutions et en particulier une liste des personnes à interviewer a été établie. La liste finale des personnes interviewées se trouve en Annexe 2.

Concernant les participants aux formations, il n'était ni possible ni pertinent d'interviewer tous les participants. Un échantillonnage a donc été réalisé. Celui-ci a été fait de telle manière à assurer une représentativité des participants aux FFJJ1, 2 et 3, des différents corps de métier et du genre.

Un guide a été développé dans le cadre de cette évaluation. Il a servi à préparer et guider les entretiens en vue de collecter des informations et données en adéquation avec les objectifs de l'évaluation (afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux questions posées dans l'évaluation). Toutes les questions du guide ne sont pas posées à toutes les personnes interviewées. La structure des entretiens et les questions sont adaptées au rôle de la personne dans le projet et son expérience.

### a) Questionnaire

Un questionnaire en ligne a été envoyé par email à 47 participants aux formations (une personne n'ayant pas transmis d'adresse email). 30 réponses ont été reçues. Ce questionnaire vise d'une part à évaluer dans quelle mesure les pratiques des participants aux formations FFJJ ont changé suite aux formations et d'autre part dans quelle mesure les participants ont

dispensé des formations suite à leur participation à FFJJ. Ce questionnaire contient 4 questions, auxquelles tous les participants ont été invités à répondre

Groupe intérêt pour l'évaluation	Institutions	Rôle dans FFJJ	Volet de l'évaluation			
			Connaissances	'Travailler ensemble' Réseau	Droits enfant / JJ au Sénégal	Relations bilatérales
Participants aux formations	DSJ, DGPN, DGGN, DESPS, DAP, Ordre des Avocats	Bénéficiaire	x	x	x	
Partenaires du projet	Ambassade de Suisse à Dakar	Partenaire Politique	x	x	x	x
	IDE	Partenaire	x	x		
	CFJ	Partenaire Bénéficiaire	x	x	x	
Institutions sénégalaises dans domaine JJ	DESPS	Bénéficiaire Intervenant	x	x	x	
	CAPE	Bénéficiaire Intervenant	x	x	x	
ONGs	Pour le Sourire d'un Enfant	Intervenant Intérêt JJ	x	x	x	
	Terre des Hommes	Intérêt JJ			x	
Experts externes		Intervenant	x	x	x	

Tableau 6: Rôles et contributions des différents groupes d'intérêts / institutions rencontrés dans l'évaluation

#### Légendes:

##### Volets de l'évaluation

Connaissance / Spécialisation / Formation de formateurs	Pouvant apporter des éléments de réponses aux questions de l'évaluation suivantes: Dans quelle mesure les participants aux formations ont acquis des compétences spécifiques sur la justice juvénile et les utilisent dans leur travail quotidien? sont davantage spécialisés et reconnus en tant que tels? Et ont dispensé des formations suite à FFJJ?
'Travailler ensemble' / Réseau	Pouvant apporter des éléments de réponses à la question de l'évaluation suivante: Dans quelle mesure un réseau professionnel, une meilleure coordination entre les différents acteurs et une meilleure compréhension des rôles respectifs ont été établis entre les participants aux formations?
Droits enfant / JJ au Sénégal	Pouvant apporter des éléments de réponses à la question de l'évaluation suivante: Quels sont les effets des formations FFJJ sur la situation des droits des enfants en conflits avec la loi au Sénégal?
Relations bilatérales	Pouvant apporter des éléments de réponses à la question de l'évaluation suivante: Quelle est la valeur ajoutée que ce projet a amené aux relations bilatérales entre la Suisse et le Sénégal?

Rôle dans FFJJ

Bénéficiaire	Personne et / ou institution bénéficiant directement des interventions FFJJ
Partenaire	Institution directement impliquée dans la mise en œuvre et responsable de certaines activités du projet.
Politique	Institution directement impliqué dans les relations bilatérales et l'agenda politique lié au droits de l'homme et à la justice juvénile.
Intervenant	Personne et / ou institution intervenant dans les formations.
Intérêt JJ	Personne et / ou institution ayant un intérêt pour la thématique JJ.

## Annexe 3: Liste des personnes interviewées

Groupe d'intérêt	Institution	Fonction	Nom, Prénom
Partenaires du projet	Ambassade de Suisse à Dakar	Ambassadeur	<b>Weichelt Krupski, Marion</b>
		Chargé de programme	<b>Fall, Sarah</b>
	IDE	Directrice	<b>Riva Gapany, Paola</b>
		Vice-président	<b>Lachat, Michel</b>
		Collaboratrice scientifique	<b>Sermet, Aline</b>
	CFJ	Directeur	<b>Diakhaté, Mamadou</b>
Ancien directeur adjoint		<b>Diallo, Madiema</b>	
Institutions sénégalaises dans domaine JJ	DESPS	Directrice	
		Directeur adjoint	<b>Ndiaye, Amadou</b>
	CAPE		<b>Diouf, Mame Ngor</b>
			<b>Dioh, Fulbert</b>
ONGs	Pour le Sourire d'un Enfant	Présidente	<b>Robin, Nelly</b>
	Terre des Hommes	Coordonnateur régional	<b>Thines, Yoann</b>
Experts externes	ENTSS	Professeur	<b>Diop, Yahara Gassama</b>
	Indépendante /anciennement CEDIG	consultante indépendante	<b>Beausir, Mélissa</b>

## Liste des participants FFJJ interviewés

Cycle	Groupe professionnel	Nom, Prénom
FFJJ1	Magistrats	<b>Seck Bakhoun, Ndiémé</b>
		<b>Ndiaye, Samba</b>
		<b>Ndiaye, El Hadj Mamadou</b>
	Policiers et Gendarmes	<b>Niang, Salla</b>
	Educateurs spécialisés et Travailleurs sociaux	<b>Ndiaye Kamara, Fatou</b>
		<b>Sène, Souleymane</b> (travailleur social à Hopital Fann)
	Agents pénitentiaires	<b>Faye, Saliou</b> (éducateur spécialisé à la DAP)
Avocats	<b>Diaw, Issa</b>	
FFJJ2	Magistrats	<b>Ndiaye, Mor</b>
		<b>Barry, Makha</b>
	Policiers et Gendarmes	<b>Sankharé, Malao</b>
	Educateurs spécialisés et Travailleurs sociaux	<b>Ndongo, Cheikh</b>
	Agents pénitentiaires	<b>Ndiaye, Niang Adama</b> (assistance sociale à MAC)
Avocats	<b>Diouf, El Hadj Malick</b>	
FFJJ3	Magistrats	<b>Diop, Elias Abdoulaye</b>
	Policiers et Gendarmes	<b>Ba, Matar</b>
	Educateurs spécialisés et Travailleurs sociaux	<b>Bouso, Seydou Nourou</b>
	Agents pénitentiaires	<b>Diouf, Papa Soulèye</b>
	Avocats	<b>Touré, Boubine</b>

## Annexe 4: Programme de la mission au Sénégal

Jeudi 11 avril 2019	08h30	Sarah Fall, Ambassade de Suisse à Dakar
	11h00	Mor Ndiaye, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
	13h30	Saliou Faye, Maison d'arrêt et de correction de Hann, Fort B
	15h00	Makha Barry, Tribunal de grande instance de Dakar
	16h30	Elias Abdoulaye Diop, Observateur national des lieux de privation de liberté
vendredi 12 avril 2019	08h30	Mélissa Beausir
	10h00	Mamadou Diakhaté et Madiema Diallo, CFJ
	12h00	Soulaymane Sène, Hôpital Fann
	16h00	Boubine Touré (téléphone)
lundi 15 avril 2019	11h00	Ndiémé Bakhom Seck, Tribunal d'instance de Guédiawaye
	15h00	Samba Ndiaye, tribunal de grande instance de Dakar
	16h30	Issa Diaw, avocat
	18h00	El Hadj Mamadou Ndiaye (téléphone)
mardi 16 avril 2019	09h00	Yoann Thines, TdH
	10h30	Mame Ngor Diouf et Fulbert Dioh, CAPE
	12h30	Fatou Diam Kamara, Centre sauvegarde de Pikine
	14h00	Salla Niang, Ecole de Police de Dakar
	16h00	Yahara Diop, ENTSS
mercredi 17 avril 2019	10h00	Directrice et Amadou Ndiaye, DESPS
	12h00	Papa Souleye Diouf (téléphone)
	15h00	Marion Weichelt Krupski, Ambassadeur de Suisse